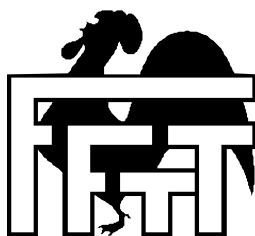


# Fédération Française de Tennis de Table



Codification de l'Arbitrage  
et du Juge Arbitrage



Edition n° 12 - Septembre 2003

C.F.A.

I.F.F. / A.R.B.

**Arbitre de Club**

Il faut :

- Etre licencié F.F.T.T. (licence traditionnelle) ;
- Participer à une session Arb. de club et obtenir au moins 16/20 à l'U.V. 1 ;
- Passer une épreuve pratique (U.V. 2)

**Arbitre Régional**

- Etre licencié F.F.T.T. (licence traditionnelle) ;
- Participer à une session Arb. régional et obtenir au moins 22 points à l'U.V. 1 ;
- Passer une épreuve pratique (U.V. 2) et obtenir au moins 15 points.

Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 qu'une fois par saison.

**Arbitre National : A.N.**

Pour s'inscrire à une session, il faut :

- Etre Arbitre Régional depuis 2 saisons ;
- Fournir une fiche d'activité de 8 prestations

(niveau régional minimum) de 8 parties (dont au minimum 8 doubles) avant de s'inscrire à l'examen.

1) SESSION DE SÉLECTION avec test écrit et pratique en compétition

2) Puis pour les personnes retenues

SESSION EN 3 PARTIES :

- Débats, informations ... et U.V. 1 (30 questions en 35 minutes, sur 30 points) ;
- Perfectionnement pratique ;
- U.V. 2 pratique sur 50 points.

POUR ETRE PROPOSE A.N. :

Il faut obtenir 70 points sur 80, dont 40 minimum à l'U.V. 2, n'avoir pas moins de 25 points à l'U.V. 1, et satisfaire à 2 pratiques positives en 1 saison maximum..

*On ne peut passer l'examen que deux fois et pas 2 saisons*

*consécutives. Le bénéfice de l'UV 1 n'est conservé que 1 an.*

**Arbitre International : A.I.**

- POI - Etre A.N. depuis 3 saison et J.A. 1 ;
- Avoir une grande activité ;
  - Etre noté "A" ;
  - Participer à une session de qualification (une partie

des tests se fait en anglais).

VOUS SEREZ CONVOQUE à l'examen de I.I.T.T.F. (U.V. écrite)

**Juge Arbitre par Equipes : J.A. 1**

Il faut être Arbitre Régional ou en formation (pas de grade officiel sans être, préalablement, nommé Arbitre).

Connaître parfaitement les textes de la F.F.T.T et plus particulièrement le règlement du Championnat de France par équipes.

Participer à la session, passer les 2 U.V. écrites (U.V. 1 - 34/40) (U.V. 2 - 30/40)

Passer l'U.V. pratique. (34/40)

Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 qu'une fois par saison.

**Juge Arbitre Critérium Fédéral : J.A. 2**

Etre Arbitre Régional ou en formation (identique J.A. 1)

Préparer la session en lisant le module reçu et en effectuant les exercices envoyés, puis :

- Suivre la session ;
- Passer l'U.V. 1 sur place et obtenir un total égal ou supérieur à 150 points sur 200 ;
- Passer l'U.V. pratique.

Le bénéfice de l'U.V. théorique n'est conservé que 2 fois en cas d'échec à l'U.V. pratique.

Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 que 2 fois et pas deux années consécutives.

**Juge Arbitre Epreuves Régionales : J.A. 3**

Etre J.A. 2

- Participer à la session ;
- renvoyer le dossier U.V. 1 dans le délai imparti et obtenir 170 points sur 200 ;
- Passer l'U.V. 2 pratique sur une épreuve à plusieurs tableaux et obtenir 15 / 20.

Le bénéfice de l'U.V. théorique n'est conservé que 2 fois en cas d'échec à l'U.V. pratique.

Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 que 2 fois et pas deux années consécutives.

**Juge Arbitre National : J.A. N.**

- Etre A.N. + J.A. 3 + J.A. 1 depuis au moins 2 ans ou s'être recyclé depuis moins de 3 ans.
- Préparer la session en lisant les documents
- **Pour la partie théorique :**
  - ♦ Participer à une session de Formation J.A.N. ;
  - ♦ Passer l'U.V. 1 sur place et obtenir, au moins, 255 points sur 300 ;

On ne peut passer l'examen que deux fois et pas deux années consécutives.

D'autre part, le candidat devra justifier d'une activité (tour du critérium fédéral, niveau zone) pour pouvoir se présenter la 2ème fois.

- **La partie pratique se passe en deux étapes :**

1 - Passage de deux U.V. 2 pratiques :

- a) **En temps que Responsable des Epreuves d'une compétition nationale**  
La réussite à cette U.V. pratique donne le titre de Responsable des Epreuves (R.E.)
- b) **En temps que Responsables des Arbitres d'une compétition nationale**  
La réussite à cette U.V. pratique donne le titre de Responsable des Arbitres (R.A.)

2 - Après l'obtention de ces 2 grades, à la demande du candidat et après étude du dossier par la C.F.A. , le stagiaire est convoqué pour passer l'épreuve pratique de "J.A.N."

La réussite à cette U.V. pratique donne le titre de **J.A.N.**

**Juge Arbitre International : J.A. I**

- Suivant les directives de I.I.T.T.F.
- Connaissance de l'anglais indispensable
- Etre J.A.N. , cotation "A" depuis 1 an
- Etre A.I. depuis au moins 2 ans.

**Arbitre de Club**

Connaître et appliquer les règles de jeu.

**Arbitre Régional**

Connaître et appliquer parfaitement les règles de jeu.

- Activité / saison : 4 prestations de 6 parties, recyclage tous les 3 ans ; l'inactivité entraîne le recyclage, l'année suivante.

**Arbitre National - A.N.**

Connaître parfaitement les règles de jeu et des épreuves, les appliquer selon le niveau et le contexte.

- Informer son entourage de l'évolution des règles, inciter les personnes à arbitrer, arbitrer à tous les niveaux et se mettre à la disposition des Juges Arbitres ;
- Activité / saison : 4 prestations de 8 parties. Le recyclage est remplacé par la supervision.

Les A.N. seront classés, après supervision :

- ♦ "A" Très bon Arbitre ;
- ♦ "B" Bon Arbitre
- ♦ "C" Ne peut être nommé sur des épreuves classées A

Une inactivité de 3 saisons consécutives entraîne la radiation du fichier.

**Juge Arbitre par Equipes - J.A. 1**

(Etre au minimum Arbitre Régional) Connaître les textes fédéraux et surtout le règlement des championnats par équipes.

- Diriger les rencontres de championnat de France par équipes de tous les niveaux ;
- Activité / saison : 3 actions sur convocation ; inactivité : idem Arbitre.

**Juge Arbitre Critérium Fédéral - J.A. 2**

(Etre Arbitre Régional) Connaître les textes fédéraux et surtout les épreuves individuelles, savoir appliquer le module J.A.

- Juge Arbitre dans les journées du Critérium et dans les épreuves individuelles au niveau départemental ou régional ;
- Activité / saison : 1 épreuve à la table ; inactivité : idem Arbitre

**Juge Arbitre des Epreuves Régionales - J.A 3**

(Etre J.A. 2) connaître tous les règlements Sportifs et savoir les appliquer.

- Diriger toutes les épreuves régionales ainsi que le Critérium Fédéral au niveau de la zone ;
- Activité / saison : idem J.A. 2

**LES MODULES DE RECYCLAGE DE J.A. 2 ET J.A. 3 COMPRENNENT OBLIGATOIREMENT UN QUESTIONNAIRE D'ARBITRAGE DE 12 QUESTIONS (note minimum requise 8 / 12)**

**Responsables des Epreuves - R.E.**

(Etre A.N. + J.A. 3 et J.A. 1) Connaître parfaitement les organisations des épreuves et les relations s'y rapportant.

- Diriger sous l'autorité d'un J.A.N. une épreuve de niveau national
- Activité / saison : idem J.A. 2

**Responsable des Arbitres - R.A.**

idem R.E.

**Juge Arbitre National - J.A.N.**

(Etre R.E. et R.A.) Connaître parfaitement les organisations des épreuves et les relations s'y rapportant.

- Diriger les épreuves de tous les niveaux en coordonnant la table, en ayant les relations nécessaires pour le bon déroulement de l'épreuve;
- Activité / saison : 2 actions par saison en Juge Arbitre ou table dont 1 au niveau national toutes les 2 saisons ;
- Recyclage et inactivité : décision C.F.A. ;

Les J.A.N. seront classés en fonction de leurs capacités et des supervisions :

- ♦ "A" Juge Arbitre de toutes les épreuves nationales ;
- ♦ "B" Juge Arbitre épreuve 2ème catégorie ou table de "A"
- ♦ "C" Ne sera sollicité qu'à une épreuve de 2ème catégorie ;
- ♦ "D" Inactivité suite aux refus aux convocations de la C.F.A.

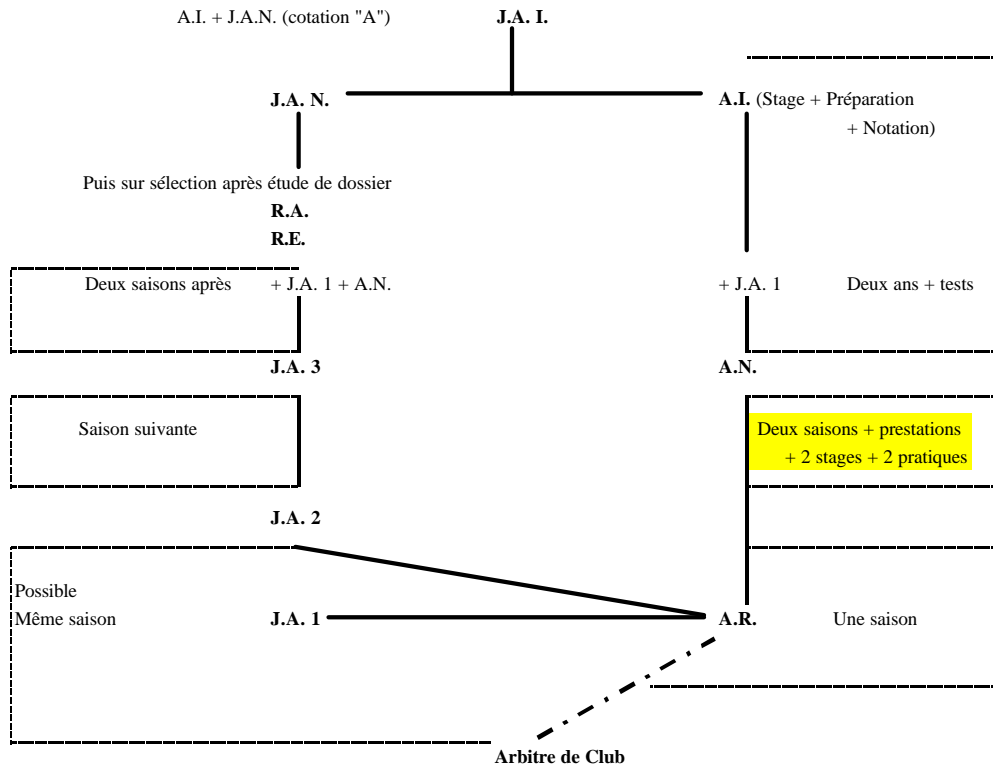
Une inactivité de 3 saisons consécutives entraîne la radiation du fichier.

Les arbitres nationaux classés en catégorie "C" devront repasser l'U.V. 1 d'A.N. pour être désignés sur des épreuves de niveau A.

Les Juges Arbitres Nationaux classés en "C" devront repasser l'U.V. 1 de J.A.N. pour être désignés par la C.F.A. sur des épreuves nationales.

Les cadres nationaux en inactivité durant trois saisons consécutives sortent des fichiers.

**Rappel : un cadre en activité doit avoir une licence traditionnelle pour la saison en cours.**



- \* **J.A. 1** Juge Arbitre par Equipes
- \* **J.A. 2** Juge Arbitre Critérium Fédéral
- \* **J.A. 3** Juge Arbitre des épreuves régionales
- \* **R.E.** Responsables des Epreuves
- \* **R.A.** Responsables des Arbitres
- \* **J.A.N.** Juge Arbitre National
- \* **J.A.I.** Juge Arbitre International
- \* **A.C.** Arbitre de Club
- \* **A.R.** Arbitre Régional
- \* **A.N.** Arbitre National
- \* **A.I.** Arbitre International

**CHAQUE FORMATION A SA FICHE QUI COMPORTE TOUS LES DETAILS.  
VOUS POUVEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE AUPRES :  
des I.R.F. ; des C.R.A. ; des Formateurs en Arbitrage en activité**

	QUI FORME ?	QUI NOMME ?
<b>A.C. / A.R.</b> <b>J.A. 1</b>	Les formateurs sont désignés par l'I.F.F. ou l'I.R.F. Formateur au moins 1er degré	Les Comités Départementaux sur proposition de la C.D.A. ou de la C.R.A.
<b>J.A. 2</b> <b>J.A. 3</b>	Formateur au moins 2ème degré J.A.	La ligue et les Comités sur proposition de la C.R.A.
<b>A.N.</b>	Formateur 2ème degré ARB désigné par l'I.F.F. Arbitrage	Le Comité Directeur Fédéral sur proposition de la C.F.A.
<b>R.E.</b> <b>R.A.</b> <b>J.A.N.</b>	Formateur 3ème degré désigné par l'I.F.F. Arbitrage	Le Comité Directeur Fédéral sur proposition de la C.F.A.
<b>A.I.</b>	Préparation par un Formateur 3ème degré, désigné par l'I.F.F. Arbitrage Examen sous contrôle C.F.A. - I.T.T.F.	I.T.T.F.
<b>J.A.I.</b>	Préparation par un Formateur 3ème degré, désigné par l'I.F.F. Arbitrage Examen sous contrôle C.F.A. - I.T.T.F.	I.T.T.F.